

PRÉFECTURE DE LA MANCHE

Saint-Lô, le mardi 16 juin 2009

CABINET DU PREFET

*Cellule communication*

Téléphone : 02.33.75.46.41

[melodie.martel@manche.pref.gouv.fr](mailto:melodie.martel@manche.pref.gouv.fr)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### GUIDES DE LA BAIE

Le Préfet de la Manche a réuni ce jour, à la Préfecture, la commission d'évaluation des risques de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel, constituée le 29 décembre 2008, à la demande du Secrétaire d'Etat chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Cette commission a pour mission :

- 1) de produire un document de référence des risques physiques que peut présenter la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel ;
- 2) d'établir, sur la base de ce document, la liste des compétences nécessaires pour exercer l'activité de guide et s'en prévaloir, dans l'intérêt de la sécurité publique ;
- 3) de délivrer une attestation aux guides répondant aux compétences nécessaires.

Composée de représentants des collectivités territoriales et établissements publics concernés, de représentants des services publics, de sept experts et de deux personnalités qualifiées, cette commission, en concertation avec les guides, a rendu ses travaux relatifs au document de référence et à la liste des compétences requises.

Dès maintenant, les guides de la baie peuvent retirer le dossier préalable à la délivrance de l'attestation de compétences en Sous-Préfecture d'Avranches. Cette attestation de compétence, qui sera délivrée, dès le 1<sup>er</sup> juillet, sur avis conforme d'une sous-commission technique composée d'experts, permettra aux guides de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel de valoriser leur expérience et leurs compétences. Ainsi, les usagers pourront, avant toute traversée, s'assurer que le guide qu'ils auront choisi possède cette attestation, gage d'une activité remplissant toutes les exigences de sécurité.